



COMMUNIQUÉ M 2009-09

**POUR AFFICHER S.V.P.**

**Le 9 septembre 2009**

## Convocation d'un conseil général spécial

Le conseil d'administration de la SAQ a donné mandat à un groupe de consultants de se pencher sur la question de « *l'optimisation des ressources humaines dans les succursales* ». L'objectif avoué est de faire un contrôle plus serré de la progression des dépenses salariales des employé-es du groupe SEMB.

Plusieurs recommandations découlant de ces réflexions créent des irritants et doivent être dénoncées. Nous n'avons qu'à souligner la création des groupes de pairs, les changements d'horaires, la réduction du nombre d'heures garanties, la modification de la bonification des directeurs de succursale et le contrôle encore plus strict du ratio salaire/ventes.

À plusieurs reprises, le syndicat a fait des représentations auprès de l'employeur pour dénoncer les irritants occasionnés par cette « *nouvelle gestion* ». Nous avons même proposé un moratoire sur l'implantation de ces changements pour la période de négociation. Malheureusement, la SAQ a rejeté du revers de la main nos doléances et va de l'avant avec les conclusions du rapport. Cette approche de gestion ne peut faire que détériorer les relations de travail et fragiliser l'esprit de la négociation raisonnée.

Cette situation a été soulevée lors d'une réunion du comité de mobilisation le 31 août dernier et par un certain nombre de membres du conseil général. Un rapport avait été fait au comité de négociation et un mandat a été donné par ce dernier pour dénoncer cette situation. Le vendredi 4 septembre, un groupe de travail a œuvré sur des outils de sensibilisation qui seront présentés au conseil général qui se tiendra la semaine prochaine, soit les 14 et 15 septembre prochains. Après corrections et approbation du conseil, ce document vous sera remis.

Notre devoir de représentation est un droit qui est reconnu par le *Code du travail du Québec*. Le comité exécutif dénoncera avec force les représentants de l'employeur qui font des menaces pour éviter que la convention collective soit respectée. Qu'un représentant de l'employeur dise qu'il fait droit à un grief, mais qu'il pénalisera le reste des membres en récupérant par une rationalisation des heures dans le futur est une forme de menace qui mérite d'être dénoncée haut et fort.

EnSEMBle, les 14 et 15 septembre prochains, nous trouverons des solutions pour qu'arrête cette façon de faire de l'employeur.

### L'EXÉCUTIF DU SEMB SAQ (CSN)



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la S.A.Q.  
1065 rue St-Denis, Montréal, H2X 3J3  
Téléphones: (514 / 849-7754) / Ligne directe: 1-800-361-8427 / Courriel : [info@semb-saq.com](mailto:info@semb-saq.com)